

# *Bulletin d'information municipale*



*Saint-René-de-Matane*

*Agriculture - nature - sylviculture*

*Juin 2018  
68<sup>e</sup> édition*

Les activités du maire et de la directrice générale...

en journée et/ou en soirée – Juin 2018

- 4 juin :** Assemblée publique de consultation 18h30.
- 4 juin :** Séance ordinaire du conseil – 19 h 30.
- 20 juin :** Séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Matanie 20 h. **Maire.**
- 

**LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
SE TIENDRA LE MARDI 3 JUILLET 2018 À 19H30**



## Mot du maire



*Chers concitoyens et chères concitoyennes,*

*Nous sommes présentement à la réalisation des travaux sur les rues des Pins et des Bouleaux. Le tout se déroule rondement et je tiens à vous remercier de votre collaboration et compréhension face aux inconvénients subis.*

*Dans un autre ordre d'idées, je constate que la collecte des objets volumineux effectuée dans notre municipalité à la fin mai a suscité plusieurs critiques.*

*Ce qui n'est pas ramassé est : Résidus dangereux, - Rebut de construction, rénovation et démolition, - Pneus – Appareils électroniques et informatiques, téléviseurs et autres écrans – Pièces automobiles – Feuilles mortes et résidus verts autres que des branches attachées.*

*Les ordures ménagères et le recyclage doivent être déposés dans leur bac respectif habituel. Je vous invite donc à ramasser ce qui ne l'a pas été lors de la collecte et de placer le tout dans vos bacs.*

*Pour terminer, comme la Fête de la Saint-Jean-Baptiste approche, je tiens à vous rappeler l'importance de suivre les consignes de sécurité afin que cette fête se déroule sans embûche. Des alternatives existent pour éviter de prendre le volant après avoir bu. Surtout, ne vous gênez pas, utilisez-les !*

*Sur ce, je vous souhaite de passer un très bel été et bonne saison des vacances à tous !*

*Rémi F.*  
Rémi Fortin, maire



## *Municipalité de Saint-René-de-Matane*

### **DÉPÔT ET PRÉSENTATION – RAPPORT DU MAIRE FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, M. le maire Rémi Fortin fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017.

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un excédent consolidé de 187 731 \$, résultant des recettes consolidées 1 518 348 \$, comparativement aux dépenses consolidées et affectations consolidées de 1 330 617 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe.

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2017 a été marquée par l'ensemble des travaux réalisés pour la mise à jour de l'équipement de production et de distribution d'eau potable.

De plus, nous ne pouvons passer sous silence un (1) projet d'envergure soit, la réfection du centre communautaire (toiture, isolation, finition extérieure, toilette pour personnes à mobilité réduite), installation d'une thermopompe et d'une hotte de cuisine.

Rappelons que l'ensemble de ce projet représente un investissement de 73 807 \$ et que la municipalité a obtenu 53 148 \$ en subvention pour sa réalisation.

*Rémi Fortin.*  
maire

## Séance ordinaire du conseil – 7 mai 2018.

### **AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER – EXERCICE FINANCIER 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des deniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2018.

**D'**approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de cent trente mille dollars (130 000 \$), et/ou de toute subvention pouvant être reçue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**D'**autoriser le maire ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **UTILISATION DU TERRAIN MUNICIPAL – CENTRE COMMUNAUTAIRE – AMÉNAGEMENT D'UN VERGER COMMUNAUTAIRE – NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de l'organisme à but non lucratif « Notre Jardin Biologique » relativement à l'utilisation du terrain adjacent au centre communautaire pour implanter un verger communautaire dans le cadre du projet multi-ressources;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser l'utilisation du terrain adjacent au centre communautaire pour implanter un verger communautaire dans le cadre du projet multi-ressources.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **ACHAT ET INSTALLATION – BOSSES DE DÉCÉLÉRATION – RUES MARTEL ET DU MOULIN**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite de citoyens des rues Martel et du Moulin pour l'achat et l'installation de bosses de décélération afin de réduire la vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** les usagers des rues roulent à une vitesse non sécuritaire pour les jeunes y jouant et circulant;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser l'achat et l'installation de bosses de décélération pour les rues Martel et du Moulin.

**QUE** le coût d'achat est de cent trois dollars ( 103 \$ ), taxes en sus par bosses décélération, plus les accessoires pour les fixer.

**QUE** le montant total de l'achat s'élevé à sept cent soixante-cinq dollars ( 765 \$ ), taxes en sus.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE LA MATANIE, LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES RELATIVE AU PARTAGE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIEURIE, D'EXPERTISE TECHNIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET (SERVICE DE GÉNIE CIVIL) PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC et les municipalités locales peuvent conclure une entente pour partager les services de génie civil et la MRC peut leur fournir ces services;

**CONSIDÉRANT** la volonté de procéder à la signature d'une nouvelle entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** les échanges entre les parties pour convenir de nouvelles modalités pour la conclusion d'une entente d'une durée de trois ans 2018, 2019 et 2020, renouvelable pour la même période;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités clientes s'engagent à utiliser des services d'accompagnement (planification) pour 10 heures pour les municipalités de moins de 500 habitants et de 15 heures pour les autres municipalités, et que si une municipalité utilise les heures susmentionnées, elles sont facturées en tenant compte des taux horaires soit technicien ou ingénieur, selon le cas, et que les heures non-utilisées seront facturées au taux horaire de l'ingénieur civil;

**CONSIDÉRANT QUE** pour surveiller l'application de l'entente, un comité intermunicipal sera formé d'un représentant et d'un substitut de chaque partie et nommé parmi les membres de son conseil et que les directeurs généraux des municipalités clientes et de la MRC de La Matanie pourront participer à titre de personnes ressources sans droit de vote;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des membres de l'équipe du service de génie civil, incluant les salaires, les avantages sociaux et frais de fonctionnement, sont fixés annuellement par résolution de la MRC de La Matanie, lors de l'approbation des prévisions budgétaires de l'année où lesdits tarifs seront appliqués, suivant les recommandations du comité intermunicipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires suivants s'appliqueront pour la première année de l'entente (2018) : 95 \$ pour l'ingénieur civil, 67,50 \$ pour les techniciens en génie civil et les tarifs sont réduits de moitié pour un salarié étudiant;

**CONSIDÉRANT QUE** les heures sont estimées à 3 200 heures par année, se répartissant de la manière suivante : 800 heures pour l'ingénieur civil et 1 200 heures par technicien en génie civil, soit 2 400 heures;

**CONSIDÉRANT QUE,** malgré le principe d'utilisateur-payeur, l'entente doit prévoir une clause pour établir les modalités de partage de l'actif et du passif découlant de son application, soit la proposition de partage selon les modalités suivantes :

- *résultat négatif* : si un passif demeure à la fin de l'entente, les municipalités participantes se partagent le solde négatif au prorata de leur pointage respectif. Le pointage de chaque municipalité s'obtient en soustrayant, de la somme divisée par deux des quotients obtenus par la division de sa richesse foncière uniformisée (RFU) par la somme de la RFU de toutes les municipalités participantes et par la division de sa population par la population de toutes les municipalités participantes, le quotient obtenu en divisant le nombre d'heures facturées par la MRC de La Matanie à la municipalité par le nombre d'heures facturées à toutes les municipalités participantes – tous les résultats négatifs sont ramenés à 0 et, s'il y a lieu, les résultats sont arrondis à la cinquième décimale;
- *résultat positif* : si un excédent demeure à la fin de l'entente, les municipalités participantes se le partagent au prorata de leur pointage respectif. Dans ce cas, le pointage de chaque municipalité s'obtient en additionnant, à la somme divisée par deux des quotients obtenus par la division de sa richesse foncière uniformisée (RFU) par la somme de la RFU de toutes les municipalités participantes et par la division de sa population par la population de toutes les municipalités participantes, le quotient obtenu en divisant le nombre d'heures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoira une clause en lien avec le projet de la Fédération québécoise des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-René-de-Matane confirme à la municipalité régionale de comté de la Matanie (MRC) sa décision ne pas adhérer à l'entente relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet (service de génie civil) par la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE VOIRIE SUR LA RUE DES PINS ET DES BOULEAUX – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROGRAMME TECQ 2014-2018 – TETRA TECH QI INC**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de drainage et de voirie sur les rues des Pins et des Bouleaux sont devenus essentiels pour le bon écoulement des eaux de ruissellement;

**CONSIDÉRANT QU'**une surveillance des travaux doit être réalisée en cours d'exécution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'**accepter la proposition d'honoraires professionnels présentée par Tetra Tech QI Inc. pour la surveillance des travaux au montant de treize mille trois cent quatre-vingts dollars ( 13 380\$ ), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service datée du 4 mai 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE VOIRIE SUR LA RUE DES PINS ET DES BOULEAUX – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – ESTIMATION BUDGÉTAIRE – TECQ 2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de drainage et de voirie sur les rues des Pins et des Bouleaux vont être effectués;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu de prévoir une firme spécialisée pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre du projet de drainage des rues Pins et des Bouleaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**D'**accepter la proposition d'estimation budgétaire présentée par la firme GHD pour le contrôle qualitatif au montant de mille neuf cent dollars ( 1 900\$ ), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service en date du 4 mai 2018.

**QUE** la facture sera réalisée en fonction des heures réelles effectuées au chantier, selon les taux horaires présentés.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 320 00 201.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## APPEL DE CANDIDATURES

### JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi pour combler le poste de « journalier-opérateur de machinerie », poste à temps plein.

#### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité au cours de la période estivale.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques, électriques et hydrauliques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur. Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

#### QUALITÉS REQUISES

- Expérience récente et pertinente d'au moins trois ans comme opérateur de machinerie lourde, soit chasse-neige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse;
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide;
- Expérience en soudure et en mécanique dans le cadre de l'entretien de la machinerie municipale;
- Expérience dans l'entretien de bâtiments;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion;
- Être un travailleur polyvalent.

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine, selon les besoins.

#### CONDITIONS SALARIALES

Conditions salariales selon la convention collective.

#### DURÉE DE L'AFFICHAGE - INDÉTERMINÉ

POSTE DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT. Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Mme Yvette Boulay, directrice générale soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.**

Mme Yvette Boulay, directrice générale  
Municipalité de Saint-René-de-Matane  
C. P. 58  
178, avenue Saint-René  
Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0

Par télécopieur : 418 224-3259

Par courriel : [st-redematane@lamatane.ca](mailto:st-redematane@lamatane.ca)



*La vie communautaire.....*

**Samedi le 16 juin** : Souper pour la Fête des Pères des Chevaliers de Colomb –suivi d’une soirée au Centre communautaire.

**Jeux de société** – Lundi p.m. et vendredi en soirée chaque semaine – Centre communautaire

**Gym-Cerveau** : Vendredi a.m. de chaque semaine – École. Pour infos : 418.566-2500, poste 2711.

**La Cuisine collective** : de la région de Matane offre des ateliers de cuisine. Pour infos : 418.562-7828.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
*Bibliothèque  
municipale de  
St-René-de-Matane*

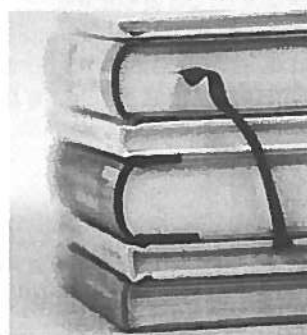
HORAIRE

Mardi 8h30 à 11h30

Jeudi 18h30 à 20h30

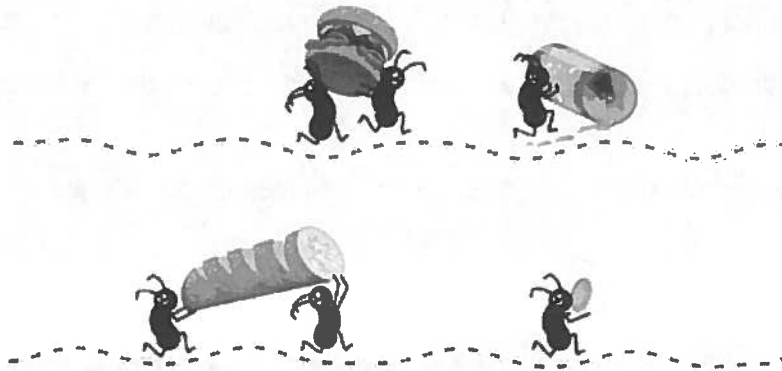
Samedi 9h00 à 12h00

**Téléphone: 418-224-1339 / 418-224-3721**  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX





# OH NON, des FOURMIS!



CANADA.CA/SANTE

Canada

## Le saviez-vous ?

Les colonies de fourmis envoient des éclaireuses pour trouver de la nourriture. Elles sont attirées par plusieurs sortes d'aliments, mais elles préfèrent ce qui est sucré et gras comme le beurre d'arachides et les miettes.

L'éclaireuse dont la recherche aura été fructueuse laisse derrière elle une odeur qui permet aux autres ouvrières de retracer la source de nourriture.

## Comme peut-on lutter contre ces insectes ?

Le moyen le plus facile d'éviter les problèmes d'organismes nuisibles consiste à supprimer leurs sources d'eau et de nourriture :

- Entreposer les aliments qui attirent les fourmis dans des pots de verre dont le couvercle est muni d'un joint en caoutchouc ou dans des contenants de plastiques étanches.
- Rincez les contenants avant de les mettre à la poubelle ou dans le bac à recyclage.
- Vider fréquemment la poubelle de la cuisine.
- Placez le composteur à une distance raisonnable de la maison.
- Placez les bols des animaux de compagnie dans un plat peu profond rempli d'eau. Comme les fourmis ne nagent pas, elles ne pourront pas atteindre la nourriture de votre animal de compagnie.

## Important !

Si vous utilisez un **pesticide** pour régler votre problème d'infestation, lisez d'abord l'étiquette afin de choisir le produit approprié à l'organisme nuisible ciblé. Suivez attentivement toutes les directives et les mises en garde qui figurent sur l'étiquette et vérifiez toujours que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire y apparaît afin de vous assurer qu'il est approuvé par Santé Canada. Consultez la section [Utilisation sécuritaire des pesticides](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'emploi de produits antiparasitaires en toute sécurité.

## RECYCLER POUR UNE DIMINUTION DE VOTRE TARIFICATION



**PLUS** on récupère, plus on reçoit une compensation de Recyc-Québec.

**MOINS** on récupère, moins on reçoit de compensation et la tarification augmente.

**PENSEZ-Y BIEN !**

### Matières récupérées à l'écocentre

**IMPORTANT :** Les matières apportées pêle-mêle ne peuvent pas être recyclées et vont au dépotoir. Si nous voulons prolonger la vie de notre lieu d'enfouissement technique, il faut les trier.

- **Résidus de construction** (réservé aux particuliers): bois, bois traité ou peinturé, palettes de bois. **NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DU BOIS :** bois pourri, plancher flottant, MDF, mélamine, tentex, bois collé à d'autres matières (dessus de comptoir, plancher avec vinyle, etc.), bois enduit de colle, de ciment ou de goudron, bois avec grosse pièce de métal (grosse poignée, bordure de métal...).
  - **Résidus métalliques :** gros électroménagers, pièces de métal, cuivre, acier inoxydable, aluminium.
  - **Pneus :** dimensionnés (moins de 48,5 pouces de diamètre) et déjantés. Les pneus de vélo sont également acceptés.
  - **Résidus verts :** gazon et feuilles ensemble ou séparément; végétaux tels qu'herbes, morceaux de pelouse avec terre, fleurs **SÉPARÉMENT** du gazon, des feuilles et des branches; branches d'arbres séparément. Les branches d'arbres doivent être débitées ou manipulables manuellement lors du déchargement.
  - **Matériaux secs** (réservé aux particuliers): briques, béton (exempt de contamination), panneaux de gypse (gyproc), bardeaux d'asphalte (avec les clous seulement).
  - **Résidus dangereux :** peintures, huiles usées, contenants d'huile **DANS DES CONTENANTS BIEN FERMÉS**, filtres à l'huile, batteries de véhicules motorisés, bonbonnes de propane vides, piles rechargeables et non rechargeables, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents, cartouches d'imprimante, aérosols et autres. **AUCUN PRODUIT INDUSTRIEL** n'est récupéré à l'écocentre; appeler Véolia.
  - **Appareils électroniques :** ordinateurs, écrans, téléviseurs, lecteurs DVD et VHS, télécopieurs, serveurs, périphériques (claviers, souris, imprimantes, fils), téléphones cellulaires, consoles de jeux, GPS, etc. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez [recyclerMESelectroniques.ca/qc](http://recyclerMESelectroniques.ca/qc)
  - **Matelas et sommiers**
  - **Huile végétale d'origine domestique et graisses à moteur :** dans des contenants bien fermés.
  - **Cartons :** non cirés et non souillés.
- Autres matières récupérables**
- Plusieurs entreprises et organismes de la région de Matane récupèrent divers produits, désuets ou non. Voyez la [liste des récupérateurs](#).

## LISTE DES RÉCUPÉRATEURS

R : Service offert aux résidents

<sup>1</sup> En état de marche / <sup>2</sup> Désuet

Mise à jour 11-04-2018

E : Service offert aux entreprises

MATIÈRES À RÉCUPÉRER		RÉCUPÉRATEURS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Jeux vidéo usagés	R <sup>1</sup>	Achetons-Vendons	306, avenue Saint-Jérôme	418.562.2225
	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
Livres	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Friperie Les Chiffonniers	67, avenue D'Amours	418.562.6605
	R <sup>1</sup>	Librairie d'occasion	307, rue Fournier	418.566.0242
	R <sup>1</sup>	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
Lunettes ajustées	R	Complexe culturel	520, avenue Saint-Jérôme	418.562.9233
	R	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
Matériaux de construction	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
	R	Accès Pharma	150, rue Piuze	418.566.8037
Médicaments périmés	R	Brunet	750, avenue du Phare Est	418.566.6050
	R	Jean Coutu	550, avenue du Phare Est	418.566.2894
	R	Pharmaprix	325, avenue Saint-Jérôme	418.562.2025
	R	Proxim	228, rue Thibault	418.562.2727
Métaux	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
Meubles	R-E	Les Ateliers Léopold Desrosiers	60, rue Brillant	418.562.2640
	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (sans tissus)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
Munitions	R	Sûreté du Québec	1333, avenue du Phare Ouest	418.562.2222
Outils	R <sup>1</sup>	Achetons-Vendons	306, avenue Saint-Jérôme	418.562.2225
Palettes de bois	R-E	Les Ateliers Léopold Desrosiers	60, rue Brillant	418.562.2640
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
Papiers confidentiels	R-E	Les Ateliers Léopold Desrosiers	60, rue Brillant	418.562.2640
Peinture	R	BMR	515, avenue du Phare Est	418.562.1590
	R	Canadian Tire	145, rue Piuze	418.562.5144
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Quincaillerie Coop	841, avenue du Phare Est	418.562.2712
	R	Quincaillerie Grégoire (RONA)	130, boulevard Dion	418.562.0613
	E	Veolia	88, rue Durette	418.562.6085
Pièces automobiles	R	Cyon de Matane	580, avenue du Phare Est	418.568.2611
	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
	R	Récupération St-Laurent	561, rue du Port	418.562.1414
	R	Bureau administratif - Ville de Matane	60, avenue Saint-Jérôme	418.562.2334
Piles	R	Complexe culturel	520, avenue Saint-Jérôme	418.562.9233
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Entreprises d'électricité G.Ouellet	195, avenue du Phare Est	418.562.4684
	R	Hôtel de ville	230, avenue Saint-Jérôme	418.562.2333
	R	Quincaillerie Coop	841, avenue du Phare Est	418.562.2712
	R	Quincaillerie Grégoire (RONA)	130, boulevard Dion	418.562.0814
	R	Télécommunications de l'Est	143, boulevard Dion	418.562.9000
	E	Veolia	88, rue Durette	418.562.6085
	R	Walmart	150, rue Piuze	418.566.4779
Pneus	R	Cyon de Matane	580, avenue du Phare Est	418.568.2611
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Fix Auto	95, rue Brillant	418.562.5101
	R-E	Pneus du Parc	74, rue du Parc-Industriel	418.562.0222
	R	Récupération St-Laurent	561, rue du Port	418.562.1414
	R	Service de Pneus E. Côté	1348, avenue du Phare Ouest	418.562.2105
	R	Walmart (centre auto)	150, rue Piuze	418.566.4779
Produits dangereux	R	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R-E	Sani-Manic	375, rue de la Gare, St-Anaclet	418.562.7697/725.7515
	R-E	Terrapure Environnement	195 rue des Négociants, Rimouski	418.725.5135
	E	Veolia	88, rue Durette	418.562.6085
Résidus verts (gazon, feuilles mortes)	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
Bois contaminés	R-E	Sani-Manic	375, rue de la Gare, St-Anaclet	418.562.7697/725.7515
	R-E	Terrapure Environnement	195 rue des Négociants, Rimouski	418.725.5135
Téléphones cellulaires	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Télécommunications de l'Est	143, boulevard Dion	418.562.9000
	R	Telus	1140, avenue du Phare Ouest	418.566.2059
Vaisselle et objets de maison	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Friperie Les Chiffonniers	67, avenue D'Amours	418.562.6605
	R <sup>1</sup>	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
Vêtements	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Friperie Les Chiffonniers	67, avenue D'Amours	418.562.6605
	R <sup>1</sup>	Fripene madame Robert Bemier	192, rue Saint-Pierre	418.562.0730
	R <sup>1</sup>	Friperie Rock'n Coll	232, rue Saint-Pierre	418.562.0526

## LISTE DES RÉCUPÉRATEURS

R : Service offert aux résidents

<sup>1</sup> En état de marche / <sup>2</sup> Désuet

Mise à jour 11-04-2018

E : Service offert aux entreprises

MATIÈRES À RÉCUPÉRER		RÉCUPÉRATEURS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Jeux vidéo usagés	R <sup>1</sup>	Achetons-Vendons	306, avenue Saint-Jérôme	418.562.2225
	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
Livres	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Friperie Les Chiffonniers	67, avenue D'Amours	418.562.6605
	R <sup>1</sup>	Librairie d'occasion	307, rue Fournier	418.566.0242
Lunettes ajustées	R	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
	R	Complexe culturel	520, avenue Saint-Jérôme	418.562.9233
	R	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
Matériaux de construction	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
	R	Accès Pharma	150, rue Piuze	418.566.6037
Médicaments périmés	R	Brunet	750, avenue du Phare Est	418.566.6050
	R	Jean Coutu	550, avenue du Phare Est	418.566.2894
	R	Pharmaprix	325, avenue Saint-Jérôme	418.562.2025
	R	Proxim	228, rue Thibeault	418.562.2727
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
Métaux	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
	R-E	Les Ateliers Léopold Desrosiers	60, rue Brillant	418.562.2640
Meubles	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (sans tissus)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
	R	Sûreté du Québec	1333, avenue du Phare Ouest	418.562.2222
Munitions	R	Sûreté du Québec	1333, avenue du Phare Ouest	418.562.2222
Outils	R <sup>1</sup>	Achetons-Vendons	306, avenue Saint-Jérôme	418.562.2225
Palettes de bois	R-E	Les Ateliers Léopold Desrosiers	60, rue Brillant	418.562.2640
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
Papiers confidentiels	R-E	Les Ateliers Léopold Desrosiers	60, rue Brillant	418.562.2640
Peinture	R	BMP	515, avenue du Phare Est	418.562.1590
	R	Canadian Tire	145, rue Piuze	418.562.5144
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Quincaillerie Coop	841, avenue du Phare Est	418.562.2712
	R	Quincaillerie Grégoire (RONA)	130, boulevard Dion	418.562.0614
	E	Veolia	88, rue Durette	418.562.6085
Pièces automobiles	R	Cyon de Matane	580, avenue du Phare Est	418.566.2611
	R-E	Groupe Bouffard	75, rue Savard	418.562.3706
	R	Récupération St-Laurent	561, rue du Port	418.562.1414
Piles	R	Bureau administratif - Ville de Matane	60, avenue Saint-Jérôme	418.562.2334
	R	Complexe culturel	520, avenue Saint-Jérôme	418.562.9233
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Entreprises d'électricité G.Ouellet	195, avenue du Phare Est	418.562.4684
	R	Hôtel de ville	230, avenue Saint-Jérôme	418.562.2333
	R	Quincaillerie Coop	841, avenue du Phare Est	418.562.2712
	R	Quincaillerie Grégoire (RONA)	130, boulevard Dion	418.562.0814
	R	Télécommunications de l'Est	143, boulevard Dion	418.562.9000
	E	Veolia	88, rue Durette	418.562.6085
Pneus	R	Walmart	150, rue Piuze	418.566.4779
	R	Cyon de Matane	580, avenue du Phare Est	418.566.2611
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Fix Auto	95, rue Brillant	418.562.5101
	R-E	Pneus du Parc	74, rue du Parc-Industriel	418.562.0222
	R	Récupération St-Laurent	561, rue du Port	418.562.1414
	R	Service de Pneus E. Côté	1348, avenue du Phare Ouest	418.562.2105
Produits dangereux	R	Walmart (centre auto)	150, rue Piuze	418.566.4779
	R	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R-E	Sani-Manic	375, rue de la Gare, St-Anacle	418.562.7697/725.7515
Résidus verts (gazon, feuilles mortes)	R-E	Terrapure Environnement	195, rue des Négociants, Rimouski	418.725.5135
	E	Veolia	88, rue Durette	418.562.6085
Bois contaminés	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R-E	Sani-Manic	375, rue de la Gare, St-Anacle	418.562.7697/725.7515
Téléphones cellulaires	R-E	Terrapure Environnement	195, rue des Négociants, Rimouski	418.725.5135
	R-E	Écocentre	330, rue Yves-Bérubé	418.562.5023
	R	Télécommunications de l'Est	143, boulevard Dion	418.562.9000
Vaisselle et objets de maison	R	Telus	1140, avenue du Phare Ouest	418.566.2059
	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Friperie Les Chiffonniers	67, avenue D'Amours	418.562.6605
Vêtements	R <sup>1</sup>	Marché aux Puces/Comptoir du Tissus	198, avenue Saint-Rédempteur	418.562.4288
	R <sup>1</sup>	Boutique Le Grenier (Relais Santé)	807, avenue du Phare Est	418.562.8707
	R <sup>1</sup>	Friperie Les Chiffonniers	67, avenue D'Amours	418.562.6605
	R <sup>1</sup>	Friperie madame Robert Bernier	192, rue Saint-Pierre	418.562.0730
	R <sup>1</sup>	Friperie Rock'n Coll	232, rue Saint-Pierre	418.562.0526

## COMMENT BIEN RECYCLER

### Collecte sélective

- Assurez-vous que les articles sont recyclables
- Videz les contenants de plastique, de métal ou de verre
- Rincez les articles avant de les mettre dans votre bac afin d'éviter les odeurs à la maison et au centre de tri
- Enlevez les couvercles sur les pots ou les bouteilles
- Enlevez les étiquettes seulement si vous voulez qu'elles soient recyclées
- N'insérez pas les objets les uns dans les autres, sauf pour les sacs de plastique
- Retirez le boudin de plastique ou de métal qui relie les feuilles d'un document
- Il n'est pas nécessaire d'enlever les agrafes du papier
- Il n'est pas nécessaire d'enlever les fenêtres de plastique des enveloppes

Cela prend en moyenne 2 minutes/personne/jour pour recycler.